

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Grand Besançon Métropole Commune de Miserey-Salines

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.20.08.A11 du 7 décembre 2020, le Président de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Miserey-Salines.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera :

Du lundi 20 septembre au 20 octobre 2021 inclus.

Le conseil communautaire a, par délibération du 17 décembre 2020 et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Miserey-Salines est engagée en vue de :

- Supprimer l'emplacement réservé n°1, qui prévoit l'élargissement et la rectification de la RN57 et dont le bénéficiaire est l'Etat ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°8, qui prévoit l'élargissement et le prolongement de la rue Saint-Etienne et dont le bénéficiaire est la commune (substituée par GBM depuis le transfert de la compétence voirie) ;
- Prise en compte de l'arrêté préfectoral n°2018-526 du 30 juillet 2018 portant définition d'une zone de préemption de prescription d'archéologie préventive.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Miserey-Salines – 13 rue du 9 septembre – 25480 Miserey-Salines – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Miserey-Salines et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Grand Besançon Métropole – Mme la Présidente
Mission PLUi – Modification simplifiée n°3 du PLU de Miserey-Salines
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2659>. Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : modification-simplifiee-2659@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Célia CHAUSSALET – Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 87 82 88) ou par courriel (plui@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE